



SUIVEZ NOS ACTIONS
SUR NOS RÉSEAUX :



■ ÉDITO

L'égalité femmes-hommes devait être « la grande cause » du précédent quinquennat. Sept années plus tard, l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être acquise... Pire encore, le **sexisme progresse** et les inégalités perdurent.

Dans son dernier rapport annuel, le Haut-Conseil à l'égalité dresse un constat alarmant : **le sexisme s'aggrave même d'une année sur l'autre**. L'idée qu'« il est normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leur enfant » gagne **7 points** (34 %) chez les intéressés.

Pour lutter contre le sexisme et ses conséquences, il est indispensable d'avoir une politique offensive et de faire vivre ces notions de liberté, d'égalité et de fraternité. À l'occasion de la prochaine journée internationale des droits des femmes, la CGT avec d'autres organisations syndicales et féministes appelle, **le 8 mars**, à la grève.

» PPL : Prime de Pied Levé

Cette prime est possible grâce à la négociation d'un accord d'entreprise signé entre les organisations syndicales et la direction du CLB. Il s'agit de l'accord 91.

Tous les salariés, sauf les cadres, les médecins et les personnes au forfait jours, sont concernés. Le montant de la prime de pied levé est de 35€ bruts. Elle est versée pour tout changement effectué **avec votre accord** à la demande du manager.

Pour cela, il faut respecter les conditions suivantes : le délai de prévenance du changement de planning doit être de moins de 48h, le changement d'horaire doit être

décalé de 3h minimum ou lorsqu'il s'agit de revenir travailler sur un jour de repos. La prime est versée en mois décalé, pour cela votre manager doit déclarer le changement auprès de votre GRH.

Revendications CGT : revalorisation de la prime de 35€ bruts à 45€ bruts et horaire décalé de 2h au lieu de 3h.

- Les femmes gagnent **28,5% de moins** que les hommes
- **78,9%** des salariées à temps partiel sont **des femmes**
- Seuls **17%** des métiers sont **mixtes**

» Vos droits conventionnels

MATERNITÉ Les salariées dont le temps de travail est supérieur à 4h par jour bénéficient, à partir du 1er jour du 3ème mois de grossesse, d'une réduction d'1h de travail par jour sans possibilité de report et sans diminution de salaire.

JOURS ENFANTS Le salarié ayant 9 mois d'ancienneté, au moment de l'évènement, bénéficie

d'autorisations d'absences rémunérées selon ces conditions :

- 6 jours calendaires par an en cas d'hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans et 20 ans pour un enfant handicapé,
- 4 jours calendaires par an pour la maladie d'un enfant de moins de 14 ans et 20 ans pour un enfant handicapé.

1,2%

c'est l'augmentation de salaire perçue par les salariés du CLB depuis juillet 2023. Ce n'est pas suffisant !! La CGT du CLB demande 5% !!

■ CHIFFRE

» CA de la crèche des Léonceaux

La crèche Les Léonceaux est une structure privée associative créée par le Centre Léon Bérard et son comité d'entreprise. Ce partenariat permet de réserver 36 berceaux pour les enfants du personnel du CLB. Une élue CSE de la CGT assiste aux conseils d'administration, aux commissions d'attributions et aux assemblées générales, elle porte ainsi la voix des parents salariés du CLB. Ces différentes réunions ont pour missions principales : la gestion du personnel (recrutements, réorganisations, salaires...), la gestion des moyens financiers (budgets prévisionnels, dépenses imprévues, demandes de subventions...) et les projets (travaux...). **Faites-nous remonter les informations souhaitées qui seront ensuite relayées lors de ces réunions.**

■ INFO

■ DÉCRYPTAGE

■ À SAVOIR

» Journée internationale des droits des femmes

#UN JOUR SANS NOUS

■ ZOOM SUR 1

Le **8 mars** est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la **lutte pour les droits des femmes**, l'égalité et la justice. Plusieurs événements et initiatives ont lieu à travers le monde à cette occasion pour :

- réfléchir, échanger, se mobiliser pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- faire le point sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire sur la question de la place des femmes dans la société.

C'est aussi l'occasion de mettre en avant les initiatives qui placent les femmes au cœur de la création ainsi que leur participation à la vie sociale, politique et économique.

Les Nations Unies ont officialisé la journée du **8 mars** en 1977. Toutefois, cette journée puise ses origines dans

l'histoire des luttes ouvrières et des manifestations de femmes au tournant du XXe siècle en Amérique du Nord et en Europe.

C'est en 1982, sous l'impulsion d'Yvette Roudy, ministre déléguée aux droits des femmes, que la France reconnaît le **8 mars** comme Journée internationale des droits des femmes.

En 2024, les femmes gagnent toujours, en moyenne, un quart de moins que les hommes. C'est comme si chaque jour elles arrêtaient d'être payées à 15h40.

La mobilisation du **8 mars** a pour revendications principales : l'égalité salariale réelle, le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles, la fin des temps partiels subis, la revalorisation des métiers dans lesquels les femmes sont concentrées ...

Le saviez-vous ?

Cette année, pour le 8 mars, la CGT a décidé de faire de cette date une grande journée de mobilisation interprofessionnelle pour revendiquer l'égalité femmes-hommes. Soyez-vous aussi, mobilisés ce jour-là pour gagner ensemble la lutte contre les inégalités faites aux femmes !! **Le 8 mars 2024 sera #UnJourSansNous. On arrête tout, Toutes et Tous !**

[Rdv : Place Jean Macé à 14h.](#)



Le saviez-vous ?

Partout dans le monde, les femmes se mobilisent et de plus en plus d'hommes refusent d'être enfermés dans des rôles stéréotypés et aspirent à sortir des rapports de domination. **Le 8 mars**, syndicats et associations féministes appellent à une **grève féministe** pour exiger l'égalité, au travail comme dans la vie.

» Quelles sont les revendications CGT ?

Le **8 mars**, la CGT exige du gouvernement et du patronat :

L'ÉGALITÉ SALARIALE ET PROFESSIONNELLE :

Avec la revalorisation des métiers féminisés. En effet, les métiers du soin et du lien, dans lesquels les femmes sont concentrées, sont dévalorisés et sous-payés. Pourquoi ? Parce que soigner, aider, accompagner, assister, servir, éduquer, etc. sont considérés comme des qualités « naturelles » pour les femmes.

Pourtant, il s'agit de l'exercice de qualifications acquises : on ne naît pas patiente, à l'écoute, polyvalente, minutieuse ou organisée, on l'apprend, notamment dans le cadre professionnel !

Avec la fin des temps partiels imposés et de la précarité. 80% des salariés

à temps partiel sont des femmes, avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté.

DU TEMPS :

Les femmes assument toujours 75% des tâches domestiques et responsabilités familiales et jonglent avec les doubles journées

DU RESPECT :

STOP aux VIOLENCES ET SEXISME AU TRAVAIL ! Ces violences ne sont pas une fatalité, des solutions et des leviers d'action existent pour les éradiquer : à nous de nous en saisir.

Pour cela, l'union fait la force ! Rejoignez-nous en vous syndiquant !

Besoin d'informations, de conseils, d'écoute ?

Venez à notre rencontre aux permanences de la CGT au local syndical **les mardis et jeudis de 12h à 13h30**, par téléphone au poste **66.12** ou au **04.69.16.66.12**.

■ ZOOM SUR 2